



54890
Chambley-Bussières

DELIBERATION PRISE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 33,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-BUSSIERES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. BERROIS Sébastien.

Etaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphael, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain.

Étaient absents/excusés : BURLATS Emilie, KEL Jérôme, PAQUIN David, WARIN Delphine.

Procurations : Mme BURLATS Emilie donne procuration de vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à M MAGNE Michel, M. PAQUIN David donne procuration de vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à Mme BILEHOU Estelle et Mme WARIN Delphine donne procuration de vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à M BERROIS Sébastien.

Secrétaire de séance : PERRIN Jérôme

1. **Validation du Procès-Verbal de la séance du 01 février 2023** – Procès-verbal validé par délibération n° 03D01 adoptée à l'unanimité

Fait et affiché à Chambley-Bussières le 21 février 2023.

Le Secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN



Le Maire,
Sébastien BERROIS